



Simiane-Collongue

Commune de Simiane-Collongue

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

**OUVERTURE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

**Tarifs et Annexe au Règlement des Etudes voté en
Conseil d'Établissement le 23 Juin 2011.**

L'EMMSC est une structure d'enseignement artistique spécialisée.
Elle s'adresse à tous les publics : enfants, adolescents et adultes.

Sur le territoire communal, elle a pour mission la sensibilisation des publics, la formation initiale, l'accompagnement des pratiques amateurs et la participation à la vie culturelle de la commune.

Sa vocation première n'est pas de former des musiciens professionnels, même si elle peut contribuer à la professionnalisation de certains.

Les cours sont dispensés hebdomadairement (sauf éventuellement dans le cadre d'un Parcours Artistique Personnalisé), hors vacances scolaires.

Par décision du Conseil Municipal du 27 Septembre 2018, la commune souhaite organiser pendant les vacances scolaires des cours de découverte et de soutien des pratiques instrumentales dans les disciplines suivantes :

Guitare Classique, Contrebasse, Percussions, Batterie.

Ces cours s'adressent à tous, élèves déjà inscrits à l'école de musique et autres, et prendre la forme de cours de découverte instrumentale pour les élèves n'ayant jamais pratiqué d'instrument, ou de soutien pour ceux qui ont déjà commencé leur apprentissage ou de stages regroupés sur plusieurs jours. Les élèves habitant la commune sont prioritaires.

Il n'est question ici ni de scolarité, ni de cursus, ni d'évaluation, ni d'obtention de diplôme, ni de participation à un projet pédagogique et à une manifestation publique.

Les bulletins d'inscriptions sont téléchargeables sur le site de la ville, ou à disposition à l'accueil de la Mairie.

Ils doivent être accompagnés des pièces demandées et **déposés ou envoyés par courrier exclusivement en Mairie.**

Le chèque du montant de la cotisation pour les cours et / ou stages sera joint au dossier d'inscription.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée, sur dossier complet, en fonction des places disponibles, avant la date indiquée sur le bulletin d'inscription.
Elles seront confirmées par mail dans les plus brefs délais.

.

Tous les participants s'engagent à respecter le personnel enseignant, les instruments et les locaux de l'Ecole de Musique.

Toute absence doit être signalée à l'Ecole de Musique par mail.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal